



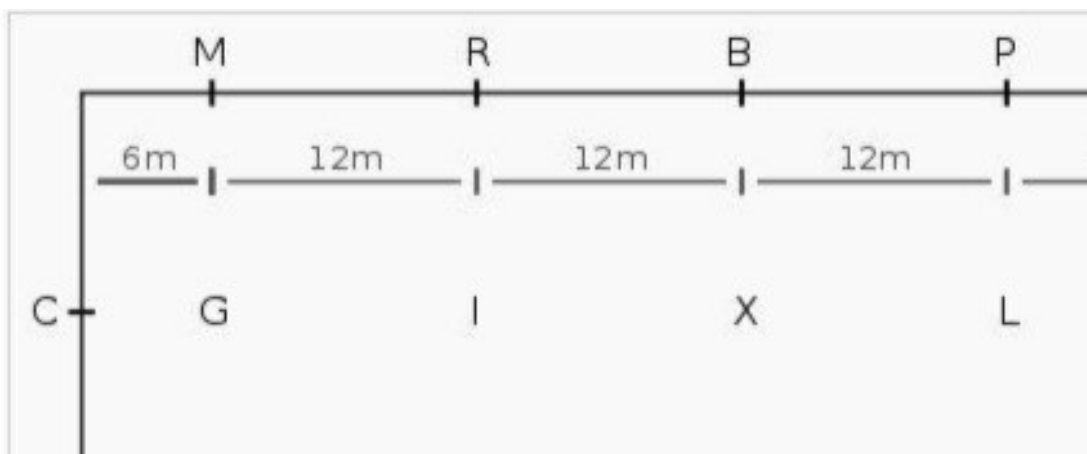
**CAHIER DES CHARGES 2021**  
**DES SOCIÉTÉS ORGANISATRICES DÉLÉGUÉES**  
**DES CONCOURS DRESSAGE CLASSIQUE, LABELLISÉS, CIR, LIBRE & PONEYS SHF**

**1/ A LA CHARGE DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DÉLÉGUÉE**

Pistes

**Piste de présentation :**

- Rectangle de dressage de 60X20, délimité, encadré et muni de lettres ;
- Sol plat, entretenu et adapté ;
- Jugement des reprises dans des cabanes



**Paddocks de détente :**

- Sols de qualité identique à la carrière de présentation, entretenus et adaptés
- Sur les concours régionaux labellisés et CIR, une détente doit être réservée exclusivement aux jeunes chevaux en épreuve ce jour-là.

**Rond de Longe/ Espace pour longer :**

- Sol de qualité identique à la carrière de présentation, isolé des pistes et paddocks. Cet espace est obligatoire pour les Cycle Classique Labellisés et CIR. Pas de rond de longe en herbe.

Personnel et moyens de terrain

- Se référer au règlement du corps des juges SHF disponible sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

### **Epreuves régionales de Cycle Classique chevaux et poneys et Cycle Libre**

Pour toutes les épreuves de jeunes chevaux et poneys, le jury comprend un Président et un assesseur au minimum.

-Pour les épreuves du Cycle Classique: la désignation du jury est faite par la société organisatrice. Le président et un ou deux assesseurs sont choisis parmi les juges de Dressage « habilités jeunes chevaux » par la SHF et dont la liste est publiée chaque année sur le site de la SHF ([www.shf.eu](http://www.shf.eu)).

- Pour les épreuves du Cycle Classique poneys, Cycle Libre et Formation: la désignation du jury est faite par la société organisatrice. Le président est choisi parmi les juges de Dressage « habilités jeunes chevaux » par la SHF et dont la liste est publiée chaque année sur le site de la SHF ([www.shf.eu](http://www.shf.eu)). Le ou les assesseurs désignés par la société organisatrice pour composer le jury devra/ont impérativement avoir au moins la qualification Juge National.

Pour toutes ces épreuves, le président de jury choisi par la société organisatrice doit être validé par la SHF.

Les frais d'hébergement et de déplacement des juges sont à la charge de la société organisatrice. Ils doivent leur être remboursés le soir de leur dernier jour de présence.

### **Epreuves régionales Labellisées et CIR**

-Pour les épreuves labellisées : le Président de jury et son assesseur sont désignés par la SHF et choisis parmi les juges de Dressage « habilités jeunes chevaux ».

-Pour les CIR : le Président de Jury est désigné par la SHF, choisi parmi les juges référents ou internationaux et ses 2 assesseurs sont nommés et choisis sur la liste des juges habilités SHF. Les frais d'hébergement et de déplacement des juges sont pris en charge par la SHF.

Sur ces concours les juges désignés par la SHF doivent juger les épreuves cycle classique et dans la mesure où le planning le permet, présider/juger en priorité les épreuves du cycle libre et/ou cycle classique poney.

### **Part organisateur perçue sur les engagements**

Cycle Classique Qualification et Formation : 13 Euros par engagement

Cycle libre : 10 Euros par engagement

Une aide additionnelle de 400€ sera versée aux organisateurs de concours labellisés et CIR pour la prise en charge des juges.

En cas de non respect du présent cahier des charges (ex : utilisation d'officiels de compétitions non habilités, ou requis non-présent sur l'ensemble des épreuves), l'organisateur sera sanctionné et un montant de 180€ par jour sera déduit de la ristourne organisateur

➤ Juges : se référer au règlement du corps des juges SHF disponible sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

## **Protocoles de Dressage**

Les imprimés correspondants peuvent être édités sur le site <https://www.shf.eu/fr/valorisation/informations-documents/dressage-chevaux/protocoles.html>

Les textes des reprises sont disponibles sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

Pour chaque génération de jeunes chevaux, il existe deux reprises distinctes :

- reprise « préliminaire »
- reprise « finale »

Ces deux reprises doivent être programmées sur 2 jours consécutifs : préliminaire puis finale.

## **Planification des Epreuves**

Le circuit de Formation est constitué de trois niveaux d'épreuve :

- Formation 1 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 4 & 5 ans (équivalent Cycle Libre 1) ;
- Formation 2 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 5 & 6 ans (équivalent Cycle Libre 2) ;
- Formation 3 : épreuve ouverte aux chevaux/poneys de 6 ans (équivalent Cycle Libre 3)

Dans la mesure du possible, il est souhaitable d'organiser les épreuves poneys lors d'un cycle classique jeunes chevaux.

Les épreuves cycle classique chevaux (Qualification ou Formation) peuvent être programmées en semaine, le cycle libre et les épreuves jeunes poneys idéalement le week-end.

Le règlement général 2021 permet la limitation du nombre d'épreuves en cycle libre sur les concours régionaux, labellisés et CIR.

## **Fonctionnement du jury des reprises jeunes chevaux de Cycle Classique et Cycle Libre**

Les reprises sont jugées par un jury de terrain composé de deux ou trois Juges.

-Si les juges sont au nombre de deux, ils sont placés en C et en E ou B, sauf en cas de force majeure. -S'ils sont au nombre de trois, deux sont placés en C et un en E ou B.

Les juges travaillent comme une équipe et donnent les notes conjointement. Les juges en C et E ou B devront pouvoir communiquer entre eux pendant la reprise. L'organisateur met à disposition des juges des talkies walkies ou tout autre système de communication permettant les échanges (ex : casques et oreillettes).

Sur la reprise finale, il est souhaitable que le président de jury formule un commentaire sur les performances de chaque cheval, une fois la reprise terminée. Ce commentaire est principalement destiné au cavalier et aux spectateurs. Les protocoles seront mis à disposition des cavaliers après validation du Président de Jury.

## **Représentant des cavaliers des concours labellisés et des CIR**

La veille des épreuves, le président de jury SHF en coordination avec l'organisateur désigne un cavalier représentant parmi les cavaliers engagés sur les épreuves de jeunes chevaux.

Le nom du cavalier et son numéro de téléphone doivent être affichés sur le tableau d'affichage, avant le début des épreuves.

Ce représentant a le devoir d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours.

Il devra référer au président de jury du bon déroulement du concours en lui communiquant les éléments jugés nécessaires afin qu'il puisse centraliser les informations et les faire remonter à la SHF. Cette fiche sera envoyée en amont à tous les organisateurs et présidents de jury et sera également téléchargeable sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu)

### **Ordres de passage des chevaux « tardifs »**

En début d'année, dans les concours régionaux accueillant des chevaux « tardifs » dans les reprises de la catégorie d'âge inférieur, ils seront regroupés en début d'épreuve afin de faciliter la tâche du jury. Des dérogations peuvent être accordées par le Président du jury

### **Remise des Prix**

Sur tout type de concours, régionaux, labellisés ou CIR, au moins un des juges de chaque jury pour les épreuves de jeunes chevaux doit être présent à chaque remise des prix afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des participants.

Label Cycle Classique : La SHF offre des plaques aux trois premiers de chaque génération (4, 5 et 6 ans) pour les reprises préliminaires et finales.

Cycle Libre : La Société Organisatrice doit prévoir des plaques pour les jeunes chevaux primés.

CIR Cycle Classique : La SHF offre des plaques aux trois premiers de chaque génération (4, 5 et 6 ans) et une couverture pour chaque champion.

### **Règles sanitaires :**

- Fourniture de masques, gants, gel hydroalcoolique à la charge de l'organisation
- Règles de distanciation sociale au paddock
- Port du masque obligatoire pour tous les officiels de compétition et tous les participants sauf pour les cavaliers lorsqu'ils sont à cheval

### **Sécurité**

- La présence d'un poste assistance cavalier conformément au règlement fédéral.

### **Parking camions et vans**

- la zone est identifiée et stabilisée
- l'espace disponible est adapté au nombre de véhicules accueillis
- une alimentation en électricité et en eau est prévue

### **Vétérinaire et Maréchal Ferrant (frais engagés à la charge du responsable du cheval)**

- un service vétérinaire doit être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock, au Jury...);
- un maréchal-ferrant peut être présent ou en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais. (N° de téléphone à afficher aux écuries, au paddock, au Jury...);

#### **Sono**

- micro pour le président de jury, sono pistes et paddock, chacune indépendante, permettant à toutes les personnes présentes de suivre le déroulement des épreuves.

#### **Boxes**

- les boxes doivent être aux normes FEI, soit 3m X 3m, ou surface équivalente ;
- leur gestion (matérielle et financière) est à la charge de l'organisateur local ;
- la SHF se laisse la faculté de juger le caractère raisonnable de leur tarif ;
- des boxes en dur sont mis à la disposition des chevaux entiers, idéalement à proximité immédiate du terrain, dans tous les cas dans un rayon de 4 Km maximum du terrain ; si vous ne disposez pas de boxes en dur pour les entiers, prévoir des boxes démontables isolés sur les 4 côtés dans la mesure du possible
- sur demande de la SHF, un box doit être laissé à disposition pour les opérations de contrôles anti-dopage.

#### **Exposants :**

- La gestion sera entièrement assurée par l'organisateur.

#### **Service Photos/Vidéos**

-Assurée par l'organisateur sur les concours cycle classique et Label

-Lors des CIR, la SHF enverra une équipe sur 1 à 2 journées, à préciser à l'organisateur en fonction du programme. Un cahier des charges vidéo est envoyé aux différents organisateurs avant les finales CIR.

#### **Restauration**

- La gestion sera entièrement assurée par l'organisateur
- La présence d'un service de restauration sera appréciée.

#### **Contrôle d'identité et anti-dopage des jeunes chevaux**

- Un contrôle d'identification et de vaccination pourra être mis en place sur certains concours avec vérification des livrets des chevaux présents sur place.
- en cas de contrôle anti-dopage, une personne désignée comme « accompagnateur » doit être mise à la disposition du vétérinaire préleveur (Cf. Règlement général des épreuves d'élevage).

#### **Affichage et programmes**

- un tableau d'affichage officiel ;
- affichage des programmes fournis par la SHF comprenant :
  - o le nom du cheval, sa race, les noms du père, mère et père de mère avec leur race
  - o le nom du cavalier avec son niveau de licence

- le nom du propriétaire
- le nom et le département du naisseur
- les chevaux/poneys à vendre sur SHF Market
- les programmes doivent être photocopiés en quantité suffisante pour le public. Un exemplaire doit être remis à chaque membre du jury et au Commissaire au paddock.
- Nom et téléphone du représentant des cavaliers

#### **Transmission des avant-programmes et des résultats**

- l'organisateur dispose obligatoirement d'une adresse pour recevoir et envoyer des courriels ;
- l'organisateur saisit l'avant-programme du concours au minimum 6 semaines avant la date de clôture ;
- l'organisateur publie sur le site FFECompét les horaires au plus tard 24h avant le début de la 1<sup>ère</sup> épreuve ;
- l'organisateur saisit les résultats dès la fin du concours sur le site FFEcompét pour validation par la SHF.

## **2. ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS**

Les Sociétés organisatrices :

- ont la responsabilité juridique, technique, logistique vis-à-vis des tiers et de la SHF ;
- elles doivent se conformer aux recommandations du présent cahier des charges des concours dressage classique, libre, labellisés et CIR SHF ;
- elles souscrivent une police d'assurance en responsabilité civile les couvrant pour l'organisation des épreuves d'élevage ;
- Les engagements reviennent à la SHF
- La SHF reverse une part à la société organisatrice conformément à la note financière publiée sur le site de la S.H.F.